

Fondation Jean-Baptiste Nothomb

pour le plurilinguisme dans la Région des Trois Frontières asbl

FJBN

L'ENSEIGNEMENT DES TROIS LANGUES DANS LA GRANDE REGION

Au Grand-Duché de Luxembourg, dans le Grand Est français, en Belgique francophone et germanophone, ainsi que dans la Province du Luxembourg

21 mars 2019

Abbaye de Neumünster à Luxembourg

En partenariat avec



**Ce document est issu du Colloque organisé le 21 mars 2019
à l'Abbaye de Neumünster à Luxembourg et
complété par des documents de 2021
du Luxemburger Wort et du Monde diplomatique**

Introduction

Sous les signes du passé (bourguignon) et de l'avenir (européen)

Par Raymond BIREN, Président de la Fondation Jean-Baptiste Nothomb



La publication en 2021 de cette brochure sur l'enseignement des trois langues, que sont le luxembourgeois, le français et l'allemand, se place dans la suite d'un colloque organisé par l'Institut Pierre Werner, le Cercle Européen Pierre Werner et la Fondation Jean-Baptiste Nothomb au lendemain du 500^{ème} anniversaire de la création du « Collège des trois langues » à l'Université de Louvain par le testament de 1517 de l'humaniste luxembourgeois Jérôme de Busleyden, originaire d'Arlon, dont l'exécuteur testamentaire était son collègue et ami Erasme de Rotterdam !

Mais elle est branchée sur l'actualité de 2021 dans la région européenne du « Grand Luxembourg », débordant sur les voisins français, allemands et belges (ou : francophones et germanophones des 3 pays voisins) en « très » rapide évolution démographique, sociologique et économique.

La continuation de cette évolution rapide dans les années à venir, amènera rapidement la nécessité d'une réflexion continuée sur l'emploi et l'enseignement des trois langues et pourquoi pas dès 2022 par des réflexions croisées dans le programme d'Esch-sur-Alzette, capitale européenne de la culture.

Langues, frontières et enseignement

Cette brochure est placée sous le signe des trois langues anciennes, ranimées pour la Renaissance par Busleyden et Erasme il y a cinq cents ans.

Mais elle concerne les trois langues vivantes parlées dans notre Grande Région des Trois Frontières.

La langue est le premier moyen de communication, mais aussi un signe de l'identité de chacun d'entre nous.

A noter que nulle part en Europe d'aujourd'hui les frontières politiques ne coïncident avec les frontières linguistiques, mais l'enseignement des langues dépend de l'autorité politique qui y fait face avec des exemples de réussites et d'échecs.

C'est pour confronter idées et situations au-delà de nos frontières politiques et linguistiques que cette brochure étonnera par la diversité des situations, et l'évolution des idées et des politiques en la matière.

- Au Grand-Duché de Luxembourg, où la pratique multiple des langues est exemplaire, mais la problématique de la langue reste vivante pour l'avenir comme en témoignent deux études et articles publiés en annexe.
- En France, pays où le français est tout puissant, il y a des situations et des règles exceptionnelles pour l'enseignement de l'allemand dans nos frontières.
- En Belgique voisine où les frontières politiques internes s'efforcent de coller à la triple réalité linguistique diverse (entre 3 communautés organisées et 4 régions linguistiques !) et où la Province du Luxembourg et la Fondation Jean-Baptiste Nothomb s'efforcent d'ajouter un effort vers le luxembourgeois voisin.

Présentation des partenaires



Un humanisme européen

L'Institut Pierre WERNER (IPW) est un centre culturel européen. Il favorise les échanges culturels et intellectuels entre ses pays fondateurs, la France, l'Allemagne et le Luxembourg, et avec les autres pays européens. Il a pour vocation d'encourager l'épanouissement de la citoyenneté européenne dans l'esprit des Lumières et des ambitions humanistes et démocratiques développées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Une initiative de la France, de l'Allemagne et du Luxembourg

L'Institut Pierre WERNER a été créé en 2003, à Luxembourg, à l'initiative des gouvernements français, allemand et luxembourgeois. Il a la forme juridique d'une association sans but lucratif (ASBL) de droit luxembourgeois. Il est placé sous l'autorité de ses contributeurs, le Goethe-Institut de la République fédérale d'Allemagne, le ministère des Affaires étrangères français et le ministère luxembourgeois de la Culture.

Le choix du Luxembourg pour y établir le siège de l'IPW souligne son caractère d'institution européenne. Le Grand-Duché y développe son rôle de médiateur dans une dynamique d'échanges entre les grandes puissances pour un développement collectif.

Un espace de la parole

L'IPW organise des lectures, des débats et des séminaires en lien avec l'Europe, sur des thèmes culturels, politiques, économiques et de sciences humaines. Il favorise la rencontre d'intellectuels français, allemands et luxembourgeois, entre eux et avec leurs collègues européens et du reste du monde. D'une grande diversité intellectuelle, ces manifestations favorisent les échanges de points de vue et contribuent à un large dialogue multilatéral des cultures. Fort de son ancrage au Luxembourg, l'IPW travaille avec les institutions locales, régionales et européennes ainsi qu'avec les universités de la Grande Région.

Pierre Werner, un précurseur

L'Institut porte le nom de Pierre WERNER (1913 – 2002) qui fut Premier Ministre du Luxembourg, précurseur et cofondateur d'une union politique et économique européenne.

L'IPW est dirigé par un directeur choisi par le conseil d'administration et deux directeurs adjoints, respectivement nommés par la France et l'Allemagne.

Pour plus d'infos sur l'Institut Pierre WERNER, consulter le site www.ipw.lu



L'origine du Cercle remonte à l'année 1978, celle des élections européennes et de la crise sidérurgique qui a frappé les deux Luxembourg : créé sous la dénomination « Cercle européen Perspectives et Réalités frontalières », le Cercle s'est constitué en une ASBL en 1987 par des personnalités du Grand-Duché de Luxembourg, Pierre WERNER et Jacques SANTER, et de la Province de Luxembourg, Charles-Ferdinand NOTHOMB et Joseph MICHEL, pour n'en citer que quelques-unes.

Après le décès de Pierre WERNER en 2002, le Cercle s'est appelé « Cercle Européen Pierre Werner » en hommage à son président fondateur.

Le Cercle s'est fixé comme but une amélioration de la coopération transfrontalière de territoires ayant connu une histoire commune pendant des siècles.

Le Cercle a déployé ses activités dans les domaines les plus divers, notamment la vie sociale, l'emploi, l'éducation, l'environnement, la coopération policière et judiciaire, les soins de santé, la sidérurgie, l'apprentissage des langues dans la Grande Région, les frontaliers, les consultations des communes belges et luxembourgeoises, la mobilité, le 100^{ème} anniversaire de l'UEBL, l'évolution de l'économie luxembourgeoise à moyen et long terme et le tourisme.

Pour plus d'infos sur le Cercle, consulter le site internet www.cepw.eu ou cercle-werner.aubange.be

Remerciements

La Fondation Jean-Baptiste NOTHOMB remercie l'Institut Pierre WERNER de son accueil dans les locaux de l'Abbaye de Neumünster à Luxembourg lors de la conférence du 21 mars 2019 et pour la réception organisée après cet événement.

Elle remercie aussi le Cercle Européen Pierre WERNER pour sa collaboration lors de la préparation de cette brochure et de la mise à disposition du reportage photographique qu'il a réalisé tout au long de cette conférence.

Sous le signe de Busleyden et du Collegium Utriusque Linguis (1517)

Extraits du Colloque

organisé en 2019 par l'Institut Pierre Werner,
le Cercle Européen Pierre Werner
et la Fondation Jean-Baptiste Nothomb pour le plurilinguisme

L'enseignement des trois langues dans la Grande Région en 2020

Charles-Ferdinand NOTHOMB, Ministre d'État en Belgique, Président de la table ronde



Pour le Grand-Duché de Luxembourg :

Fernand FEHLEN, Université de Luxembourg, en présence de Marc BARTHELEMY, Commissaire à la langue luxembourgeoise

**Extraits du document de 2021 de PIGERON et FEHLEN, Université de Luxembourg
Extraits du Monde diplomatique de janvier 2020 sur le laboratoire luxembourgeois**

Pour la France :

Florence SORIANO-GAFIUK, Université de Lorraine, en présence d'Elodie MAREAU, Académie de Metz-Nancy, Déléguée académique au transfrontalier et à l'allemand

Pour la Belgique :

La Communauté française :

Hugues LAPÔTRE, Fédération Wallonie-Bruxelles, Enseignement

Salvatore ALI, Province de Luxembourg, Coordinateur Réseau Langues

José CARPANTIER, Administrateur délégué de la Fondation Jean-Baptiste Nothomb

La Communauté germanophone :

Alfred VELZ, Chef de cabinet du Ministre-Président de la Communauté germanophone

Conclusions par Franz CLEMENT, Chercheur au LISER, Membre du Cercle Pierre Werner

L'enseignement des langues au Luxembourg face aux défis de la mondialisation

Fernand FEHLEN, Sociologue à l'Uni



Le système scolaire du Luxembourg est foncièrement multilingue. Aux trois langues de l'enseignement fondamental qui sont, dans l'ordre de leur introduction, le luxembourgeois, le français et l'allemand s'ajoute au lycée l'anglais. Ce multilinguisme est un grand atout, surtout pour un petit pays, mais il constitue un lourd fardeau pour les élèves et les enseignants. Il est surtout le résultat d'une évolution historique de plus d'un siècle, commençant avec la création d'une école primaire bilingue en 1843 et trouvant son aboutissement avec la loi sur le régime linguistique de 1984 qui a proclamé le luxembourgeois, langue nationale du Grand-Duché.

Pour comprendre les défis qui se posent aujourd'hui à l'enseignement des langues, nous devons d'abord faire une rapide esquisse de la situation linguistique.

Commençons par l'image officielle, dominante.

Contrairement à d'autres États comme la Belgique ou la Suisse constitués de plusieurs communautés linguistiques territorialisées, le Luxembourg ne connaît – du moins dans l'image officielle qu'il veut donner de lui-même – qu'une seule communauté linguistique, supposée être trilingue. Certains vont même jusqu'à affirmer que ce trilinguisme serait leur « véritable langue maternelle ». Même s'il s'agit d'une boutade, elle contient une vérité profonde. Pour réussir dans le système scolaire luxembourgeois traditionnel, pour

participer pleinement à la vie politique et sociale, il faut maîtriser le luxembourgeois, le français et l'allemand.

La cohabitation pacifique des langues au Luxembourg est basée sur la répartition fonctionnelle des tâches entre celles-ci :

Le français est aujourd'hui la seule langue législative. Avec la création de l'union économique belgo-luxembourgeoise en 1921, il est devenu la langue principale de l'économie luxembourgeoise et le reste, même s'il est concurrencé aujourd'hui fortement dans le secteur tertiaire par l'anglais. Le français est devenu la langue véhiculaire principale dans la communication publique. Un monolingue francophone peut travailler et vivre au Luxembourg et se croire dans une sous-préfecture de province.

Il reste la langue scripturale principale de l'administration publique et un vecteur essentiel de la sélection de l'école.

Traditionnellement les Luxembourgeois apprenaient à lire et écrire en langue allemande et utilisaient celle-ci pour retranscrire ce qu'ils pensaient et disaient en luxembourgeois. Ceci est en train de changer, comme nous allons le voir. L'allemand reste cependant à ce jour la langue principale de la presse écrite au Luxembourg. Les médias venant de l'Allemagne ont une plus grande diffusion auprès des autochtones que les médias francophones.

L'écriture du luxembourgeois devient de plus en plus courante, aussi bien dans la vie quotidienne que dans les médias, mais elle n'est toujours pas enseignée par l'école.

Depuis le début du 21^e siècle la langue luxembourgeoise a acquis une nouvelle fonction. Elle est considérée comme langue d'intégration de la société luxembourgeoise et on suppose que les nouveaux venus qui veulent s'impliquer pleinement dans la vie du pays doivent l'apprendre. Ceci se traduit notamment dans la loi sur la nationalisation. Depuis 2003, un postulant doit justifier, en règle générale, d'une compétence de base dans la langue nationale pour obtenir la citoyenneté luxembourgeoise.

Ce régime scolaire fonde une hiérarchie entre les langues au Luxembourg : Il faut parler le luxembourgeois pour faire partie de la communauté, savoir utiliser le français et l'allemand dans des registres spécifiques, selon les occasions. L'excellence dans un français scolaire, plus porté sur la correction de l'écrit que la communication orale constitue le sommet à atteindre.

Tout serait-il donc pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ? Le Luxembourg serait-il un pays de bisounours polyglottes ?

Les défis

1) La compétence multilingue que je viens d'esquisser n'est pratiquement demandée nulle part sur le marché de l'emploi. Même pas dans le service public ! Le français a été détrôné dans de nombreux secteurs d'activités par l'anglais ; les élèves ont développé une aversion, pour ne pas dire une haine du français ;

les étudiants fuient les universités francophones. Pour les enfants issus de l'immigration, la promotion sociale passe par la maîtrise de la langue luxembourgeoise.

Ce régime traditionnel fonctionne seulement pour les élèves qui ont pour langue maternelle le luxembourgeois ou l'allemand. Les Portugais qui constituent la plus grande communauté immigrée doivent apprendre en même temps trois langues étrangères. Depuis les années 1980, pour tenir compte de la présence toujours plus nombreuse d'enfants immigrés le dédoublement de l'école primaire en deux voies d'alphabetisation, l'une en allemand et l'autre en français, a été réclamé. Cette proposition a été bloquée au nom du principe de l'unité de l'école publique. L'apprentissage précoce du luxembourgeois comme langue étrangère, à partir de la crèche et de la maternelle, a été prôné pour servir de tremplin pour l'alphabetisation en allemand à l'âge de 6 ans. Les observateurs du terrain le savent et les recherches de l'université du Luxembourg le montrent : ce système ne fonctionne pas.

La raison principale : Les enfants concernés n'ont aucun contact dans leur vie quotidienne avec l'allemand. Même en classe, où l'allemand devrait être la langue d'instruction, il est souvent délaissé pour le luxembourgeois qui est la langue de communication omniprésente, dans l'enseignement et dans la cour de récréation, mais qui ne figure que marginalement (une heure par semaine) comme matière scolaire enseignée (Unterrichtsgegenstand).

« En 2016/2017, 64% des élèves [du fondamental] indiquent parler une autre langue que le luxembourgeois comme première langue au domicile. »¹

Pour en tenir compte il faudrait repenser tout le curriculum et faire de la langue luxembourgeoise une vraie matière scolaire, en commençant par l'alphabetisation en luxembourgeois.

2) Deuxième défi : Le Grand-Duché devient de plus en plus multiculturel. Pratiquement la moitié de la population résidante n'a pas la nationalité luxembourgeoise. Parmi la population immigrée le nombre des expatriés hautement qualifiés va toujours croissant, notamment les fonctionnaires européens, les cadres de la place financière et des entreprises multinationales. Pour cette immigration dorée s'est créée une offre scolaire spécifique : 13% des élèves scolarisés au Luxembourg fréquentent des écoles internationales. A Luxembourg-ville 50% des élèves fréquentant l'école fondamentale (cycle 1 à 4) sont scolarisés dans des écoles internationales. À ces chiffres il faut encore ajouter quelques milliers d'élèves scolarisés dans les pays limitrophes surtout en Belgique.

La présence de ces écoles internationales a suscité une demande parmi les résidents qui n'ont pas accès à celles-ci. En réponse, l'État propose en son sein des cursus ne suivant plus le schéma classique, mais calqué sur celui de l'École européenne. Ceci enclenche un éclatement de l'univers scolaire du Grand-Duché et risque, à terme, de conduire à un éclatement de la société.

¹ Fondamental (= école maternelle et école primaire ; huit classes ; âge : quatre à huit ans) : Première langue parlée au domicile : 36% luxembourgeois ; 28% portugais ; 36% autres langues.
<http://www.men.public.lu/fr/actualites/publications/themes-transversaux/statistiques-analyses/chiffres-cles/index.html>.

En résumé : Le défi que connaît aujourd'hui l'enseignement au Luxembourg, c'est son adaptation à une population scolaire de plus en plus diversifiée et la renégociation de l'équilibre hiérarchique entre ses quatre langues principales.

La genèse du trilinguisme luxembourgeois

Étude du Professeur FEHLEN et de Mme PIGERON (extrait du Luxemburger Wort)

Lors de sa création en 1815, le Grand-Duché de Luxembourg réunissait deux communautés linguistiques. En 1839, suite à la révolution belge, il perdit sa partie francophone au profit du nouvel État belge et se retrouva avec une population parlant différents dialectes allemands, regroupés sous l'appellation « luxembourgeois-allemand ». Dans un mémoire au roi datant de 1839 un haut fonctionnaire estime que seulement 5% des habitants comprenaient le français. Parmi eux, les élites politiques et administratives, car le français avait été la langue administrative principale du duché de Luxembourg au temps de l'Ancien Régime. Néanmoins, le français fut conservé comme langue de l'État et de la justice avec un droit civil basé sur le Code Napoléon et un droit public inspiré largement de la Belgique.

A partir de 1843, l'école primaire luxembourgeoise devient bilingue. Et jusqu'à aujourd'hui, l'allemand y est la langue d'alphabétisation. Le français est enseigné en tant que seconde langue. Contrairement à la Flandre, les habitants ont accepté l'apprentissage de la langue française imposée par les élites, afin de garantir l'indépendance politique du Grand-Duché. En effet, après l'annexion de l'Alsace-Lorraine, l'Empire allemand avait jeté son dévolu sur le petit Etat en arguant que le Luxembourg était un Etat germanophone.

En 1848, le droit d'utiliser indistinctement le français ou l'allemand a été inscrit dans la constitution. C'est cette parité de façade des deux langues sur fond de supériorité de la langue française qui va perdurer un siècle, jusqu'en 1948, quand le bilinguisme officiel sera supprimé de la constitution, sous la pression des ressentiments contre l'Allemagne accumulés pendant la 2^e Guerre mondiale. C'est seulement avec l'éloignement de cette époque sinistre et la réconciliation franco-allemande qu'une relation apaisée avec le voisin allemand a pu se développer.

Au fil du temps, une nouvelle langue, le luxembourgeois, s'est développée à partir des différents dialectes. Son orthographe fut fixée par une loi en 1975 et depuis, de plus en plus d'étrangers l'apprennent dans des cours qui ont été un des vecteurs conduisant à sa reconnaissance officielle. La loi linguistique de 1984 marque un tournant en octroyant au luxembourgeois le statut de langue nationale. Mais faute d'une politique linguistique explicite et proactive de l'État, le luxembourgeois reste de nos jours une langue principalement orale. Abstraction faite des textes informels – dont font partie les SMS, courriels et autre posting – les luxembourgophones font appel à l'allemand ou au français pour l'écrit. En toute logique et dans la continuité historique, la loi de 1984 définit le français, l'allemand et le luxembourgeois comme les trois langues administratives et judiciaires du pays. Toutefois le français reste la seule langue législative. Depuis, le pays est officiellement trilingue et la population autochtone est multilingue, grâce à un enseignement des langues particulièrement rigoureux dont les exigences très ambitieuses constituent depuis toujours un lourd fardeau pour ses élèves.

En effet, les jeunes fréquentant l'école luxembourgeoise apprennent, dans l'ordre, le luxembourgeois, l'allemand et le français. Pendant la scolarité obligatoire, vers l'âge de 14 ans, s'ajoute l'apprentissage de l'anglais. Ce système n'est plus adapté à une population scolaire toujours plus diversifiée. En 2016, parmi

l'ensemble des élèves de l'enseignement fondamental (précoce, préscolaire et primaire) seulement 36% avaient le luxembourgeois comme « première langue parlée au domicile ». Le deuxième groupe sont les 28% ayant le portugais comme « première langue parlée au domicile ». Pour les 36% restants, réunis dans la catégorie « autres », le détail n'est pas renseigné. Pour ceux n'ayant aucune des trois langues du pays comme « première langue parlée au domicile » l'apprentissage quasi simultané de trois langues étrangères constitue un obstacle presque insurmontable, d'où leur intérêt à chercher une offre scolaire avec des exigences langagières moins astreignantes.

Il existe de nombreuses écoles, dites internationales, créées initialement pour les personnels des institutions européennes et des entreprises internationales, qui exercent une grande attractivité au-delà de leur public-cible. Aujourd'hui, 12% des enfants scolarisés au Luxembourg fréquentent ces écoles internationales. Récemment, le ministère de l'éducation nationale a institué, au sein même de l'enseignement public, des filières s'inspirant du modèle des Ecoles européennes, appelées « écoles publiques internationales ». 3% des enfants scolarisés au Luxembourg fréquentent ces dernières (Ministère de l'Éducation nationale et de l'enfance et de la jeunesse, 2020). De plus, quelques milliers d'élèves sont scolarisés dans les pays limitrophes, surtout en Belgique.

Depuis la rentrée 2017, le ministère a institué dans les crèches pour les enfants de 1 à 4 ans un programme d'éducation bilingue (en luxembourgeois et en français) dans le but de leur « faire entendre aujourd'hui les langues qu'ils parleront demain », obligeant accessoirement les nombreuses crèches privées à engager un minimum de personnel luxembourghophone.

Le luxembourgeois, cette langue « superflue »

Oubliée mi-avril, une étude de l'Uni sur les offres d'emploi au Luxembourg entre 1984 et 2019 montre que l'anglais prend de plus en plus d'importance, même si le français reste la langue dominante. Explications avec Fernand FEHLEN, sociologue à l'Uni.

L'analyse des petites annonces passées dans le Luxemburger Wort au cours des quatre dernières décennies traduit une évolution du monde du travail. Publiée mi-avril, l'étude démontre notamment la montée en puissance de l'anglais, mais aussi du luxembourgeois. Revue de détail avec Fernand FEHLEN, sociologue à l'Uni, spécialiste des langues au Grand-Duché.

Pour être un candidat parfait, quelles sont les langues à maîtriser ?

Fernand FEHLEN : Le marché du travail est très fragmenté, c'est pourquoi la réponse à cette question dépend du secteur d'activité. Nous avons analysé 8 340 annonces publiées dans le Luxemburger Wort qui couvrent principalement le secteur public et les secteurs associés tels que l'éducation, la formation, les services sociaux et les soins de santé.

Quelles exigences linguistiques émergent de ces annonces ?

La demande de trilinguisme est en hausse dans ces offres d'emploi, à savoir la maîtrise de l'allemand, du français et du luxembourgeois. Et si une seule langue est demandée, c'est le français. Il faut tout de même noter que parmi les trois langues du pays, le luxembourgeois occupe un statut paradoxal. C'est la compétence la plus rare et la plus recherchée. Mais en termes purement pragmatiques, c'est aussi celle qui est « superflue ».

Qu'entendez-vous par là ?

L'utilisation du luxembourgeois à l'écrit est marginale et comme il n'existe pratiquement pas de Luxembourgeois qui ne parlent pas au moins une autre langue officielle, cette langue n'est pas indispensable pour la communication orale. Nous faisons donc, dans l'étude, une distinction entre les langues requises et les langues souhaitées. Le luxembourgeois apparaît comme la langue la plus souhaitée. Mais les employeurs sont également conscients qu'ils ne trouveront pas toujours cette compétence. Au cours des cinq dernières années, on a l'impression que les employeurs sont désespérés à trouver ce personnel parlant luxembourgeois et qu'ils se sont résignés.

Dans ce contexte, quels sont les emplois du secteur public les plus susceptibles d'accepter un candidat qui ne parle pas les trois langues du pays ?

Les compétences linguistiques ne sont qu'une partie des exigences. C'est pourquoi nous notons que plus les qualifications sont faibles, plus le capital linguistique est important.

A l'inverse, cela signifie-t-il que plus une personne est instruite, moins ses compétences linguistiques sont primordiales ?

Dans ce cas de figure, la maîtrise des langues est reléguée au second plan, car les autres compétences sont importantes. Entre 2018 et 2019, 11% des embauches à l'Etat ont été exemptées de la clause linguistique, alors même que le trilinguisme est exigé. Cela signifie que même l'Etat ne parvient pas toujours à trouver des personnes hautement qualifiées et trilingues.

Ce constat s'applique-t-il également au secteur privé ?

Oui, et pour plusieurs raisons. D'une part car cette combinaison n'existe tout simplement pas si souvent, à savoir la compétence-clé et le multilinguisme et d'autre part parce que le contact avec le public n'est pas si fréquent.

Qu'en est-il de la situation linguistique dans le commerce ?

Les employeurs ne demandent plus le luxembourgeois parce que le personnel qui parle la langue n'existe pratiquement pas. Le luxembourgeois a donc principalement une fonction symbolique. Par exemple, une grande entreprise internationale de la construction va rechercher quelqu'un qui le parle car elle sait qu'elle va devoir à faire avec l'Etat. Donc si vous voulez faire du lobbying au Luxembourg, vous devez avoir quelqu'un qui maîtrise la langue. Je ne peux pas le prouver scientifiquement, mais certaines personnes me disent que toutes les grandes entreprises essaient d'avoir un natif comme figure de proue au Luxembourg.

En se promenant dans la capitale, l'anglais est une langue fréquemment entendue. Est-ce aussi vrai sur le marché du travail ?

Bien sûr. Cela s'explique par la croissance économique de ces dernières années et la croissance démographique liées à l'implantation d'entreprises internationales. Elles ne sont pas présentes ici en raison des résidents luxembourgeois et travaillent dans la langue de la maison-mère. Pour la plupart des institutions financières, c'est l'anglais. Au point que cette langue est devenue la lingua franca de la finance et d'autres secteurs de l'économie.

La langue de Shakespeare pourrait-elle suppléer le français dans la vie quotidienne, en lien avec les évolutions du marché du travail ?

Le développement économique modifie en grande partie la situation linguistique du pays. Les entreprises attirent les personnes qui parlent le langage de l'entreprise. Le personnel cherche alors une solution pragmatique dans la vie quotidienne. C'est pourquoi je suis convaincu que l'anglais l'emportera.

Désormais, le français, l'allemand, le luxembourgeois et l'anglais comptent sur le marché du travail. Qui parle réellement quatre langues couramment ?

Quelque chose a changé au cours des cinq dernières années. Le cadre européen de référence pour les langues, c'est-à-dire la classification des niveaux de langue de A1 à C2, a fait son entrée dans les offres d'emploi. Cela signifie que les employeurs ne se contentent pas d'énumérer les langues, mais qu'ils écrivent désormais explicitement le niveau dans la description du poste - cela vaut pour la banque, la crèche et le supermarché

En France

L'apprentissage des trois langues dans la région Grand Est

par Florence SORIANO-GAFIUK, Professeure des Universités et Directrice du Collegium INTERFACE

Née le 27 août 1967 à Bordeaux

En hommage à Jérôme DE BUSLEYDEN

Décédé le 27 août 1517 à Bordeaux



Suite au décès de Ferdinand le Catholique, roi de la Castille (le plus important royaume d'Espagne), le jeune prince de Habsbourg, Charles Quint, est proclamé en 1516 roi d'Espagne. La situation politique est tendue et Charles Quint décide de s'entourer de sept conseillers politiques dont Jérôme de Busleyden, un érudit passionné par les Lettres, mais aussi, et il est important de le préciser, un homme engagé dans les affaires de la cité. C'est donc en tant que conseiller que Jérôme de Busleyden prend la route en direction

de l'Espagne et c'est sur le trajet qu'il décède suite à une crise de pleurésie le 27 août 1517 à Bordeaux, une ville à forte tradition humaniste et aujourd'hui appelée la ville des trois M (Montesquieu, Montaigne, Mauriac, trois grands penseurs humanistes). Par testament, Jérôme de Busleyden fondera le Collège des Trois Langues (latin, grec, hébreu) à Louvain.

Parce que nul n'a le pouvoir de stopper le temps, je nais le 27 août 1967, soit 450 ans plus tard jour pour jour, à Bordeaux. Devenue théoricienne des nombres, je prendrai, grâce aux hasards de la vie, la responsabilité d'une école supérieure à Sarreguemines, dont la vocation est de constituer un vivier de professeurs des écoles aptes à enseigner dans un contexte trilingue français/allemand/francique, le francique étant la langue dialectale parlée localement.

En 2017, soit cette fois-ci exactement 500 ans après le décès de Jérôme de Busleyden, un inspecteur pédagogique d'allemand écrit dans les Nouveaux Cahiers d'Allemand :

« Certes (..), on est loin du château et de la roseraie de la légende. Pourtant, la dame du château est bien là. Il fallait une Occitane, qui a conservé des traces de la langue d'oc²² dans son parler, pour animer une tradition bilingue dont nous autres Alsaciens et Mosellans avons parfois eu honte ou dont on a essayé de nous éloigner. »

Ces dernières paroles permettent de mesurer combien il est restrictif d'assimiler une langue à un simple système de communication ou à un simple mode de pensée. L'apprentissage des langues soulève des questions beaucoup plus vives qui touchent à l'identité culturelle des populations et qui rappellent combien le poids de l'histoire peut être lourd.

Présentation de la région Grand Est

La région Grand Est est la seule région de France qui dispose de quatre frontières, la première avec la Belgique, la seconde avec le Luxembourg, la troisième avec l'Allemagne et la quatrième avec la Suisse, les pays voisins s'imposant tous comme de véritables partenaires économiques. La situation géographique de la région Grand Est se révèle ainsi comme une formidable opportunité en termes de développement économique, sous réserve cependant qu'une politique ambitieuse d'apprentissage des langues du voisin soit mise en place.

La seconde particularité de la région Grand Est réside en l'existence de deux zones dialectophones.

- La première recouvre la totalité de l'Alsace. La population parle les dialectes alémaniques. L'Alsace se présente donc comme un territoire homogène : les décideurs politiques et leurs administrés sont dialectophones.
- La seconde recouvre partiellement le département de la Moselle, le territoire étant partagé en deux suivant une frontière linguistique : la zone dialectophone correspond aux territoires frontaliers avec l'Allemagne et le Luxembourg – la population parle les dialectes franciques-

² Langue régionale de la région bordelaise.

alors que la zone francophone héberge toutes les institutions administratives/politiques et s'impose de fait comme la terre où les décisions sont prises. La Moselle est donc plurielle.

Le reste de la région Grand Est est francophone.

De fait, trois politiques linguistiques émergeront selon le territoire linguistique considéré (Alsace, Moselle plurielle et reste de la zone francophone), ou plutôt selon le statut accordé à la langue allemande.

Le statut de la langue allemande

En Moselle, le statut de la langue allemande constitue une question particulièrement vive sur laquelle les associations de défense du bilinguisme sont toujours prêtes à ferrailer quitte à affaiblir la cause à laquelle elles croient. Les unes sont partisans de l'allemand langue du voisin et les autres de l'allemand langue régionale.

Les associations en faveur de l'allemand langue du voisin expliquent que la langue régionale de la Moselle est le francique. Elles justifient leur position en rappelant que le francique est une langue à part entière puisqu'il a été codifié³ (n.d.r. très récemment) et possède désormais sa propre forme écrite.

Les associations en faveur de l'allemand langue régionale accusent leurs détracteurs de réécrire l'histoire, rappelant les rôles de Martin Luther et de Johannes Gutenberg dans la normalisation et la diffusion de la langue allemande (XV^{ème} siècle). Elles complètent leur argumentation en expliquant que les actes officiels de la partie germanophone du duché de Lorraine étaient rédigés en allemand standard.

Si le néophyte peut juger cette bataille sémantico-historique de folle et inopportune, le militant prévenu comprend au contraire que le choix des mots n'est pas une affaire anodine tant les lois savent s'appuyer sur des termes particulièrement précis

L'enseignement bilingue paritaire français-allemand

L'article L312-10 du code de l'éducation (modifié loi du 8 juillet 2013) rappelle en effet qu'un enseignement bilingue à volume horaire paritaire (50% des enseignements en français et 50% des enseignements dans une langue autre) ne peut être mis en place que pour les langues régionales. Autrement dit, il est impossible de créer une école bilingue franco-allemande dans un territoire où l'allemand ne serait que la langue du voisin.

L'arrêté du 26 décembre 2007 répond à la question naturelle du statut de la langue allemande. Là aussi, les textes sont très précis. L'enseignement des langues régionales de l'Alsace et des Pays Mosellans « prend en compte la diversité des registres linguistiques : les dialectes alémaniques et franciques constituent la langue véhiculaire de certains usages personnels, sociaux et de pratiques culturelles : l'allemand standard est la langue de référence de tous les dialectes de l'espace considéré (à l'exception

³ Le francique a été codifié par le GERIPA qui dépend de l'université de la Haute Alsace.

du luxembourgeois). » Autrement dit, il est possible de créer des classes bilingues à volume paritaire en Moselle et en Alsace.

Enfin, l'arrêté du 12 mai 2003 précise les conditions d'enseignement de la langue régionale : « aucune discipline ou aucun domaine disciplinaire, autre que la langue régionale, ne peut être enseigné exclusivement en langue régionale. »

La lecture des textes juridiques et l'étude physionomique des territoires expliquent l'écart entre les chiffres : 366 écoles bilingues sont implantées en Alsace contre 3 seulement en Moselle. Le département mosellan a cependant développé un dispositif d'enseignement approfondi de l'allemand (DEAA) dont nous allons à présent découvrir la genèse.

Note. Depuis quelques années, parce que moins de 3% des jeunes Alsaciens parlent le dialecte local, le réseau d'écoles associatives ABCM *Zweisprachigkeit* propose un enseignement 100% immersif à volume paritaire alsacien-allemand. Le vendredi 21 mai 2021, le Conseil constitutionnel a cependant annoncé la censure d'une part de la proposition de loi sur les langues régionales du député Paul Molac : l'expérience des écoles ABCM ne pourra être étendue aux écoles publiques.

L'histoire de l'enseignement de l'allemand

- 1918 est marquée par la fin de la Première Guerre mondiale : la France récupère l'Alsace et la Moselle, et l'administration française décide d'intégrer la Moselle dans l'académie⁴ de Strasbourg.
- 1945 est marquée par la fin de la Seconde Guerre mondiale : la seule langue de communication autorisée à l'École de la République est le français. En Alsace-Moselle, l'interdiction doit être d'autant mieux respectée que la langue parlée se révèle être germanique, entendons par là véhiculée par l'ennemi allemand. Dès lors, nombre de punitions stigmatisantes et encourageant la délation entre pairs sont infligées aux jeunes élèves dialectophones. L'épisode est suffisamment éprouvant pour les enfants pour qu'aujourd'hui encore, ils expriment toujours le besoin fort de raconter à qui veut bien les écouter, tout leur ressenti et tout leur ressentiment quant à cette période. Dans tous les cas, l'effet fut désastreux : les parents de l'époque cessent de s'adresser à leurs enfants en dialecte, la chaîne de transmission est brisée et un effondrement des compétences linguistiques de la population locale s'amorce.
- 1972 : La Moselle quitte l'académie de Strasbourg pour intégrer l'académie de Nancy. Si ce redécoupage administratif trouve un sens sur le plan géographique, il interroge en revanche sur le plan historico-linguistique. L'opération n'est en effet pas anodine : il s'agit de transplanter le département mosellan d'un territoire dialectophone vers un territoire francophone. Cette décision conduira, et comment s'en étonner, à un décrochage politico-linguistique entre la Moselle et l'Alsace.

⁴ Académie : découpage territorial pour l'administration de l'Éducation Nationale de la France.

- 1972 : Georges Holderith, Inspecteur Général d'allemand, observe que les élèves dialectophones présentent des aptitudes et des attitudes favorables à l'apprentissage de l'allemand. Convaincu, il propose, en Alsace et dans les pays mosellans, une méthode d'apprentissage de l'allemand à hauteur de 2h30 par semaine pour les enfants de 6 ans et plus.
- 1989 : Lionel Jospin, Ministre de l'Éducation Nationale, rend obligatoire l'enseignement d'une langue étrangère dans les écoles élémentaires de tout le territoire national. Le dispositif qui s'adresse à des enfants de 10 ans et plus, prévoit un volume horaire hebdomadaire de 30 à 60 minutes.
- 1990 : Les parlementaires mosellans et alsaciens se concertent et décident de rencontrer le Ministre de l'Éducation Nationale pour la mise en place d'un enseignement de l'allemand renforcé. Ils obtiennent gain de cause : les écoles ont désormais la possibilité de dispenser un enseignement de l'allemand à destination des élèves de 9 ans et plus, à hauteur de 6h par semaine.
- 1991 : Les élus alsaciens redoublent d'effort, exigent davantage et obtiennent au final l'accord ministériel pour le développement de l'enseignement bilingue à volume paritaire. En Moselle, seule la ville de Sarreguemines s'engage dans la même voie, l'adjoint au maire en charge des affaires scolaires de l'époque (qui, dans la foulée, sera élu maire puis député) ayant choisi de faire du bilinguisme son fer de lance. Totalement dialectophone et élu d'une commune aux portes de l'Alsace, le jeune élu persiste et réussit, en s'appuyant sur l'expérience alsacienne, à implanter des classes bilingues paritaires dans des écoles primaires publiques.
- 2002 : Sur le territoire national, l'enseignement d'une langue étrangère est renforcé : désormais, tous les enfants étudient une langue étrangère dès l'âge de 8 ans, à hauteur de 1h30 à 2h par semaine.

La voie mosellane (DEAA)

Le décrochage prévu en 1972 lors de l'intégration de la Moselle dans l'académie de Nancy se concrétise en 1991, lorsque l'Alsace prend le parti de l'enseignement bilingue paritaire. Le département de la Moselle préfère, quant à lui, développer une voie spécifique qui offre aux familles trois principaux dispositifs :

- 3h par semaine dès 5 ans : enseignement de l'allemand et consignes de classe progressivement données en allemand
- 6h ou 9h par semaine dès 3 ans : 3h d'enseignement de l'allemand, 3h ou 6 h d'enseignement en allemand (EMILE⁵) et consignes de classe données en allemand.

⁵ EMILE : Enseignement d'une Matière par l'Intégration d'une Langue Étrangère.

La preuve par les chiffres

Le tableau suivant synthétise par les chiffres ce qui vient d'être présenté :

| | L'ALSACE | La MOSELLE | La LORRAINE sans la MOSELLE |
|---------------------|---|--|---|
| Dispositif bilingue | 27% des écoles publiques | 3 écoles publiques (à Sarreguemines) | |
| Dispositif DEAA | | 6% des écoles publiques ⁶ | |
| Dispositif extensif | 3 h par semaine : 62% des écoles publiques | 1h30 par semaine : 64% des écoles publiques | 1h30 par semaine : moins de 10% des écoles |

L'enseignement du Luxembourgeois

Les pays mosellans sont pourvus d'un riche patrimoine linguistique. Quatre dialectes sont effectivement parlés : le francique rhénan, le francique mosellan, l'alsacien et le francique luxembourgeois, l'allemand étant la langue de référence des trois premiers dialectes. La Moselle s'impose ainsi comme le territoire « des trois langues », l'Education Nationale s'engageant à œuvrer pour le développement de l'apprentissage du français, de l'allemand et bien entendu du luxembourgeois.

La langue nationale du Grand-duché est cependant enseignée dans les écoles primaires mosellanes comme langue du voisin (c'est-à-dire à hauteur d'une heure et demi par semaine, soit le volume horaire imposé par le cadre national pour toutes les langues étrangères). A la date d'aujourd'hui, onze écoles primaires, toutes implantées dans le secteur de Thionville-Sierck les Bains, proposent un enseignement du luxembourgeois.

Conclusion

Ce discours ne porte pas la parole institutionnelle, il n'a pas été écrit pour plaire ou déplaire. Il ne vise qu'à faire connaître ce qui peut être observé et compris lorsqu'on a le courage de se défaire du poids de l'histoire et des traditionnels éléments de langage.

⁶ Données affichées par l'Education Nationale :
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ctf57/spip.php?rubrique407>

En Belgique francophone

Introduction à la réflexion sur le trilinguisme

Hugues LAPÔTRE, Inspecteur Langues modernes dans l'enseignement secondaire



Où en est-on avec le trilinguisme aujourd'hui, en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Avant de développer mon propos à ce sujet, je vais vous livrer quelques chiffres qui correspondent au choix de 1^{re} langue étrangère effectué par les jeunes à l'entrée de l'enseignement secondaire.

Lorsque l'on prend l'ensemble de la fédération (Wallonie et Bruxelles), on trouve en tête le néerlandais (50%), l'anglais (48%) et finalement l'allemand (2%). Cependant ces chiffres sont à prendre avec beaucoup de précautions, car il faut savoir qu'à Bruxelles ainsi que dans certaines communes, le néerlandais est imposé. Si on isole la Wallonie, le choix n°1 est l'anglais (62,4%), ensuite arrivent le néerlandais (35,3%) et l'allemand (2,3%).

Le faible pourcentage de l'allemand est dû à la rareté de l'offre. Les écoles qui proposent l'allemand comme 1^{re} langue étrangère sont très rares et essentiellement localisées dans les provinces de Liège et de Luxembourg. En ce qui concerne le néerlandais, on sent effectivement une espèce de désamour des élèves wallons pour cette langue. Les raisons sont multiples (difficulté de la langue qui, de plus, est moins « glamour » que l'anglais ; tensions politiques...) et, à elles seules, mériteraient une analyse et une présentation fouillée.

C'est le panorama actuel du choix des jeunes en FWB pour l'apprentissage des langues.

Dans les années 90', l'enseignement en Communauté française a connu deux crises majeures. Face à la pression des enseignants restés en grève pendant plusieurs semaines, la ministre de l'époque a multiplié les propositions afin de pacifier la situation. Parmi ces propositions figurait une réforme profonde de l'apprentissage des langues afin que tous les élèves soient bilingues au sortir de l'enseignement secondaire. « Tous bilingues d'ici à l'an 2001 ! ». Ce titre est tiré du journal « Le Soir » du 12 mars 1996. Vingt-trois ans plus tard, il faut avouer que nous sommes loin du compte.

Et pourtant, les efforts déployés ont été considérables. Malheureusement, de nombreux obstacles sont apparus et ont clairement douché le bel enthousiasme. Le temps qui m'est imparti étant assez réduit, je vais m'arrêter sur deux d'entre eux qui continuent à impacter notre enseignement à l'heure actuelle.

Le premier obstacle concerne la formation des enseignants (initiale comme continuée). La formation initiale (3 ou 5 ans) révèle de grandes disparités. Les étudiants selon qu'ils sont issus de telle ou telle Haute école ou université se retrouvent avec des bagages particulièrement différents. Beaucoup d'entre eux semblent ne pas avoir été préparés de manière concrète aux réalités du métier et ne sont pas toujours aptes à utiliser les référentiels qui sont en application.

La formation continuée est une autre source de difficultés. Chaque enseignant doit se former 6 demi-journées par an. Ils peuvent choisir librement dans des catalogues de formations disponibles. Les choix opérés ne sont malheureusement pas toujours liés aux besoins réels de l'enseignant ni aux éventuelles carences, manquements qui auraient été décelés lors d'une visite de l'inspection.

Le second obstacle que je souhaiterais aborder avec vous ce soir est celui de la pénurie d'enseignants. Dans la plupart des provinces, les directions travaillent à flux tendu. Lorsqu'un professeur s'absente pour maladie, le remplacer relève du miracle. La situation est particulièrement préoccupante dans les grandes villes. Il est donc fait appel à des personnes dont le diplôme n'est pas le titre requis pour assumer cette charge. Au 1^{er} juin 2018, dans l'enseignement secondaire, 57% des enseignants étaient porteurs du titre requis, 15% d'un titre jugé suffisant et 28% porteurs d'un titre de pénurie (pour faire face à la pénurie d'enseignants, des systèmes ont été mis en place pour ouvrir l'accès aux classes à des personnes n'ayant pas les titres requis).

Depuis quelques mois, l'enseignement est à nouveau en ébullition. Une révolution est dans l'air. Le terme « révolution » n'est pas trop fort, car ce qui arrive va impacter l'enseignement dans son intégralité. Cette révolution porte un nom « le Pacte pour un enseignement d'excellence » ... tout un programme. Le Pacte pour un Enseignement d'excellence est le fruit d'un intense travail collaboratif entamé en 2015.

Cela se manifestera dans les cours de langues, notamment :

- Par la réforme de la formation des enseignants qui va passer progressivement à 5 ans pour tous (Master en enseignement).
- Par la réécriture des référentiels en tenant compte des orientations définies par le Cadre européen commun de référence et en se basant sur les niveaux qui y sont décrits (c'est une grande première chez nous).
- Par la mise en place d'un « éveil aux langues » dès la 1^{re} maternelle qui se caractérisera par une sensibilisation aux sons, au rythme, à la musicalité des différentes langues.
- Par un cours de langues pour tous, dès la 3^e primaire, à raison de 2h/semaine.
- Par la fin de l'autorisation pour certaines écoles de proposer une offre de langue hors du commun. Car actuellement, il est possible de proposer en 2^e langue étrangère, des cours d'italien, d'espagnol, d'arabe et de chinois, outre l'allemand, le néerlandais et l'anglais. Le Pacte se recentre sur l'essentiel, et n'autorisera plus l'organisation de ces cours qu'en 2^e langue en allemand, néerlandais et anglais.

Le défi est important. L'ambition est belle. Nous n'en sommes qu'aux prémices, mais les premiers signes semblent plutôt encourageants.

Dans la Province du Luxembourg belge

Par Salvatore ALI, Coordinateur du Réseau Langues



Le Réseau Langues organisé par la Province du Luxembourg belge vise à soutenir l'apprentissage des langues au bénéfice de ses citoyens et entreprises à travers 5 champs d'actions : la formation, des projets pour des jeunes, des ressources pédagogiques, de l'information et de la promotion. Les actions sont portées par le Réseau de partenaires qui mutualise ses moyens en vue de réaliser les actions. Ces partenaires sont constitués de représentants de syndicats, patronat, opérateurs de formation, associations, bénévoles, sous la présidence de Monsieur Bernard MOINET, Député provincial à l'Economie.

En matière de luxembourgeois, le Réseau langues intervient à ce jour sur les actions suivantes:

- Développer l'offre de formation à la langue luxembourgeoise auprès des adultes en partenariat avec les opérateurs de formation de la province, c-à-d le Forem, la Promotion sociale, l'IFAPME, la Fondation JB Nothomb.
- En matière de projets jeunes, les élèves des écoles de Martelange et de Steinfort collaborent cette année scolaire en vue de la réalisation d'une BD numérique. Une présentation officielle de ce que les enfants auront produit aura lieu fin juin. Un autre projet s'intitule « Paroles de jeunes ». Ici, une trentaine d'adolescents de la Grande Région (français, allemands, luxembourgeois et belges) réaliseront en avril prochain des courts-métrages sur le thème de la différence et du vivre-ensemble. Des groupes mixtes auront à travailler ensemble, à dépasser les différences linguistiques et culturelles pour parvenir à créer des films en commun.
- En matière de ressources pédagogiques, nous mettons à disposition des lexiques français-luxembourgeois (<http://reseaulangues.be/outils/52/lexique-francais-luxembourgeois> et <http://reseaulangues.be/outils/390/lexique-francais-luxembourgeois-sante-action-sociale>). Ces lexiques ont été réalisés par Monsieur Nicolas Tarayre, Formateur en luxembourgeois pour le Forem à Arlon et pour l'Institut d'Enseignement et de Promotion sociale d'Arlon-Athus.

Il existe également des ressources en ligne que nous relayons auprès du public :

<http://reseaulangues.be/se-former/112/s-initier-au-luxembourgeois/>)

- En matière d'information, nous participons à des salons, des conférences, ... nous offrons aux citoyens et aux entreprises conseils et orientations par mail ou par téléphone
- Une campagne de promotion des langues étrangères est prévue.

Le Réseau Langues bénéficie donc du soutien de l'Union européenne via son programme Interreg dans le cadre du projet intitulé : Sesam'GR. Il est également soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Province de Luxembourg.

Région des Trois Frontières : Pays d'Arlon

L'action de la Fondation Jean-Baptiste Nothomb
pour le plurilinguisme dans la Région des Trois
Frontières avec le Goethe Institut (et l'enseignement
de l'allemand en immersion)

par José CARPANTIER, Administrateur délégué de la Fondation Jean-Baptiste Nothomb,
Responsable de l'allemand et des tables de conversation



Examen du Goethe Institut et tables de conversation

La Fondation Jean-Baptiste Nothomb (FJBN) a été créée afin de promouvoir « le plurilinguisme dans la Région des Trois Frontières » avec un premier accent sur le luxembourgeois et l'allemand. Parmi ses objectifs importants figurent l'organisation annuelle de l'examen du Goethe Institut et les tables de conversation.

Six tables de conversation fonctionnent chaque semaine à Arlon, actuellement dans des classes louées à l'Université de Liège, Campus d'Arlon. Les tables de conversation sont prises en charge par des personnes dont la langue de base correspond à la table qu'ils animent (native speaker). Cela représente une force et une caractéristique particulière de nos Tables de conversation. L'accent sur la convivialité revêt également une grande importance.

Les conversations ont lieu selon le choix en anglais, allemand, italien, néerlandais, luxembourgeois et espagnol. Afin que chaque participant puisse s'exprimer dans un cadre agréable et convivial le nombre de participants varie entre 4 et 10 personnes maximum par table. Il est demandé aux participants d'avoir une connaissance certaine de la langue afin qu'ils puissent s'exprimer. La perfection n'étant pas du tout exigée ! En général le meneur ne corrige que les grosses fautes, mais rappelle brièvement une règle grammaticale si nécessaire. Le but n'est pas de se substituer aux enseignements classiques des langues qui restent indispensables et constituent la base pour être apte à participer à une table de conversation.

L'animateur veille à une ambiance chaleureuse et conviviale au sein du groupe dont il a la charge.

Chaque animateur garde sa liberté pédagogique ; l'objectif étant d'intéresser les élèves jusqu'à la fin du cycle, et de les faire progresser. Il est aussi important de motiver les participants pour revenir à chaque séance et pourquoi pas l'année suivante, ce qui est souvent le cas pour chaque table de conversation ! Des excursions ont été organisées à Trèves, Luxembourg ou en Italie du Nord.

La FJBN a été reconnue par le Goethe Institut, organisme allemand de diffusion culturelle de la langue allemande, pour organiser à Arlon l'examen annuel qui permet l'obtention du diplôme officiel. Ceci est évidemment une excellente référence pour les écoles de la région qui enseignent l'allemand. Depuis de nombreuses années cet examen est organisé par la FJBN au profit des grandes écoles d'Arlon et d'ailleurs.

Malgré le prix d'inscription relativement élevé, qui peut varier entre 100 et 150 EUR selon le niveau d'examen choisi (B1, B2, ou C1), le succès est au rendez-vous. Chaque année entre 35 et 50 élèves participent aux examens. Les plus nombreux proviennent d'une école qui organise l'immersion en langue allemande. Présenter individuellement l'examen au Goethe Institut de Bruxelles peut varier de 220 à 280 euros !

L'examen se déroule durant une journée, partie écrite le matin, et partie orale l'après-midi. L'examen écrit se compose de trois parties permettant d'examiner les compétences acquises, notamment : écoute et compréhension d'un texte enregistré, lecture et analyse de textes, et rédaction écrite sur un sujet. C'est un jury extérieur allemand désigné par le Goethe Institut qui organise l'examen et fait passer la partie orale. Les réussites approchent les 85 %.

Il faut ici aussi féliciter les élèves pour leur motivation et pour le temps qu'ils ont consacré à la préparation de ces examens. Il s'agit également d'une belle préparation pour les études supérieures.

Cette évaluation extérieure et objective constitue aussi la preuve de la valeur et des compétences pédagogiques des professeurs concernés et peut aussi encourager le choix de l'allemand comme première langue étrangère.

En Belgique germanophone

Par Alfred VELZ, Chef de Cabinet du Ministre-Président d'Ostbelgien, Oliver PAASCH



Multilinguisme en Communauté germanophone de Belgique – un « must » et un atout !

- Tradition multilinguistique liée à l'histoire belge et régionale
- Diversité quotidienne typique d'une région frontalière
- Promotion multilinguistique dans le secteur de l'enseignement en CG = objectif primaire.
- Concept de développement régional REK « Ostbelgien leben 2025 » deuxième phase :

Certification standardisée sur base du CECRL / « Cadre européen commun de référence pour les langues »

DELF (diplôme d'étude de langue française)

Alliance française Bruxelles Europe

En 2018 pour la première fois tous les élèves d'un certain groupe d'âge.

- Concept de développement régional (CDR) REK (Regionales Entwicklungskonzept) «Ostbelgien leben2025 » troisième phase : nouveau projet spécial dédié à la promotion du multilinguisme.

Dans la vie des Belges germanophones, le multilinguisme a une très grande importance et se remémore d'une longue tradition. Cette tradition est étroitement liée à l'histoire belge et européenne du siècle dernier.

Avec le Traité de Versailles de 1920, le territoire de la Communauté germanophone a été affilié à la Belgique. Ainsi, la population majoritairement germanophone est devenue de nationalité belge.

Actuellement, la CG qui a une superficie de 850 km² compte un peu plus de 77 000 habitants, 47 000 au nord des Hautes Fagnes dans le canton d'Eupen et environ 30 000 au sud dans la région autour de Saint-Vith.

La rencontre des zones linguistiques romane et germanique a clairement marqué notre communauté et a laissé jusqu'aujourd'hui, des traces dans notre vie quotidienne.

C'est aussi la situation géographique particulière de la Communauté germanophone qui mène à la tradition du multilinguisme quotidien.

Et c'est une bonne chose, car le multilinguisme est une importante caractéristique d'identité des habitants de l'Ostbelgien et marque leur compétence de communication interculturelle.

Depuis l'accord de Schengen et la libre circulation transfrontalière qui en résulte, les caractéristiques typiques d'une région frontalière se sont encore renforcées dans notre Communauté. Au quotidien, nous vivons dans une diversité enrichissante avec nos nombreux voisins, les Belges flamands et wallons, les Hollandais, les Luxembourgeois et les Allemands.

Notre Ministre-président Oliver Paasch l'a une fois résumé comme suit : « Nous calculons comme des Allemands, nous vivons comme des Français et nous sommes fiers d'être Belges. »

Mais à l'avenir aussi, nous ne voulons pas laisser la promotion du multilinguisme au hasard.

Le secteur de l'éducation en Communauté germanophone continue de faire face aux difficultés qu'implique l'un de ses objectifs prioritaires : la promotion du multilinguisme chez tous les citoyens. Pour les citoyens, mais aussi pour l'Ostbelgien en tant que région, c'est un facteur décisif d'interconnexion avec les autres régions et pays, et un atout indéniable des régions frontalières d'Europe.

En raison de leur appartenance sociale et culturelle, les opportunités offertes aux individus qui savent communiquer en plusieurs langues diffèrent.

Les personnes multilingues ont un certain nombre d'avantages qui ne se limitent pas aux connaissances linguistiques mais se manifestent dans des compétences cognitives, sociales et personnelles qui ne sont pas à sous-estimer.

Cependant, il existe la motivation purement pragmatique pour l'apprentissage des langues étrangères. Celle-ci inclut, par exemple, de meilleures opportunités sur le marché du travail ainsi que des possibilités d'études et de formation plus variées.

L'éducation dans la Communauté germanophone est confrontée au défi de promouvoir le multilinguisme parmi tous les citoyens comme l'un de ses objectifs prioritaires.

Concept de développement régional – REK « Ostbelgien leben 2025 »

Ces dernières années, des mesures décisives sur le plan structurel et organisationnel ont été prises afin d'améliorer la promotion du multilinguisme dans les écoles.

Pour la deuxième phase de mise en œuvre du Concept de développement régional (CDR II), le Gouvernement a décidé de consacrer un projet d'avenir au thème du multilinguisme.

A la suite de la communautarisation de l'enseignement dans notre pays au début des années 2000, le décret du 19 avril 2004 relatif à la transmission des connaissances linguistiques et de l'emploi des langues dans l'enseignement a permis de créer une base solide pour un concept cohérent de promotion du multilinguisme dans les écoles de la DG. Ce concept continue d'être adapté en fonction des dernières connaissances acquises et des nouveaux besoins.

Ainsi, par exemple, un nouveau passage a été ajouté en 2007 pour permettre aux écoles d'offrir un enseignement maternel bilingue allemand - français. Le décret en question a fixé le nombre obligatoire d'heures et de matières dispensées dans la langue d'enseignement et dans la première langue étrangère, au niveau des écoles maternelles, primaires et secondaires de la CG. Les exigences linguistiques et didactiques vis-à-vis des enseignants ont également été définies.

Grâce à la définition d'objectifs de développement pour l'école maternelle et la mise en place de référentiels pour les écoles primaires et secondaires, l'assurance et l'amélioration de la qualité sont encouragées et garanties. Les objectifs fixés se fondent sur le « Cadre européen commun de référence pour les langues » (CECRL), sur la définition correspondante des niveaux de compétence à atteindre ainsi que sur l'évaluation régulière des niveaux atteints grâce à des tests standardisés.

Certification standardisée

La certification standardisée des compétences en langues étrangères sur la base du CECRL est de plus en plus exigée sur le marché du travail. Cette certification uniformisée constitue un véritable atout pour les citoyens de la DG lors de leurs recherches d'emploi.

Une certification standardisée des compétences en langues étrangères a été éprouvée plusieurs fois par sondage par des échantillons représentatifs dans l'enseignement de la DG par l'intermédiaire de tests de français comme première langue étrangère (diplôme d'études de langue française, DELF) fondés sur le CECRL.

Cette certification a été confiée à l'Alliance Française Bruxelles-Europe.

En 2018 pour la première fois, un test DELF de maîtrise du français étendu à tous les élèves d'un certain groupe d'âge a été réalisé.

Tous les élèves fréquentant :

- la sixième année de l'enseignement primaire (niveau A2)

- les sixième et septième années de l'enseignement secondaire (niveaux B1 ou B2)
- et la troisième année de la formation des classes moyennes (niveaux B1 ou B2)

ont subi l'épreuve dans les quatre compétences :

- production orale
- compréhension orale
- compréhension écrite
- production écrite

Les résultats du testing ont été très encourageants : 80,4% des élèves qui ont présenté des épreuves réussissent le niveau attendu et obtiennent leur certificat.

La certification DELF de maîtrise du français étendue à tous les élèves de la sixième primaire et secondaire et de la troisième année de la formation des classes moyennes va désormais être procédée chaque année. Les résultats vont être utilisés comme indicateurs importants pour l'évolution de l'enseignement.

Il va de soi que parallèlement la promotion des langues étrangères néerlandais et anglais continuera et évoluera.

Des certifications régulières serviront à l'évolution de l'enseignement dans ces deux langues.

Actuellement, la troisième phase du Concept de développement régional (REK) « Ostbelgien leben 2025 » est en préparation.

Évidemment, un projet spécial sera dédié au multilinguisme et à l'éducation linguistique à partir de l'école maternelle jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire.

Qualité de vie dans l'Ostbelgien

Dans notre petite Communauté, il fait si bon vivre.

En tout cas, c'est le résultat d'un récent sondage d'après lequel 98% des habitants se déclarent satisfaits d'y habiter.

Le taux de chômage se situe à 6,7%.

Il y a une très grande mobilité des travailleurs. Environ 12 500 germanophones travaillent ailleurs, en Belgique ou à l'étranger. Ce qui fait qu'on a un problème de pénurie de main-d'œuvre. Les avantages en langues des germanophones donnent accès à pas mal de jobs ailleurs, au Grand-Duché, à l'intérieur de la Belgique ou en Allemagne.

Pour l'économie locale, c'est un peu l'autre face de la médaille...

Notre politique connaît donc un leitmotiv qui dit : venez travailler dans notre région nichée à l'est de la Belgique. Nous cherchons dans tous les secteurs, des ouvriers comme des universitaires. Et même s'il y a la barrière de la langue : nous offrons beaucoup de possibilités d'apprendre l'allemand.

Conclusions du colloque

« Busleyden et l'apprentissage des langues »

Par Franz CLEMENT, Docteur en sociologie, Chercheur au LISER



Le colloque du 21 mars 2019 consacré à Jérôme de Busleyden et à l'apprentissage des langues dans la Grande Région, a pratiquement donné l'impression de revivre la construction de la tour de Babel, voire sa destruction...

Ce célèbre épisode biblique, inséré dans le Livre de la Genèse, raconte une histoire dans laquelle les hommes tentent de défier Dieu en construisant une tour susceptible d'atteindre plus facilement le Ciel. Pour les punir de leur audace, Dieu instaure le chaos et fait en sorte que les hommes parlent une multitude de langues, de manière à ce qu'ils ne puissent plus se comprendre entre eux.

Le colloque a un peu ressemblé à une véritable démolition de la tour de Babel, tant des concepts, des définitions, des perceptions, des possibilités administratives ont été révélés en matière d'apprentissage et d'usage des langues. Une véritable mosaïque a été construite par le biais de petites pierres de couleurs différentes, donnant l'impression de réaliser très difficilement un ensemble harmonisé.

Tout d'abord, il faut relever que la soirée était organisée en collaboration avec l'Institut Pierre Werner. Ce dernier rassemble des représentants du Luxembourg, de la France, de l'Allemagne, mais pas de la Belgique bien que des négociations soient visiblement en cours pour susciter l'adhésion de celle-ci à l'Institut.

Dans le colloque on a évoqué la Grande Région. Y a-t-il plus belle mosaïque que cet ensemble confondant à l'intérieur de ses frontières quatre Etats, six entités à caractère régional et un seul Etat indépendant, deux Etats fédéraux et deux Etats ne l'étant pas, trois langues, deux grandes cultures et une Région Grand Est constituant à elle seule un vrai patchwork tant sa place dans la Grande Région n'y est pas encore déterminée avec précision.

Le colloque a évoqué aussi des personnages entrés dans l'Histoire à des époques très différentes. Erasme, Jérôme de Busleyden, Pierre Werner, Jean-Baptiste Nothomb. Ces illustres personnages transcendent également les frontières. Leurs activités se sont déroulées en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Espagne, en Flandre, en Wallonie et l'action de certains d'entre eux a même eu des répercussions dans toute l'Europe...

Des noms de localités ont été évoqués : Boulaide, Marville, Arlon, Malines... appartenant à plusieurs pays actuellement. On y a rappelé aussi la création du fameux Collège des trois langues de Louvain où étaient enseignés le grec, le latin et l'hébreu.

Bref, dès le départ, avec les exposés historiques, ce colloque a bien été marqué du sceau de la plus grande diversité.

Si les présentations et discussions du colloque peuvent laisser ainsi une impression disparate et compliquée, en lisant entre les lignes, il semble bien toutefois que cinq idées principales en émergent.

Tout d'abord, sans que cette assertion ait été très affirmée dans le colloque, le rôle de la langue anglaise a été souligné discrètement mais fermement. L'anglais est devenu dans notre société ce que le latin était dans l'Antiquité, à savoir « la » langue de référence, celle qu'on ne peut plus ignorer et qui est parvenue à se faufiler partout grâce à l'adoption progressive du modèle culturel et économique américain en Europe et dans le monde. L'anglais n'est plus une langue qu'il faut connaître, mais bien maîtriser si on ne veut pas passer pour un paria des temps contemporains. L'anglais montre ainsi toute son utilité d'un point de vue économique, voire son caractère obligatoire et son apprentissage contraignant.

La seconde considération est bâtie sur une triade : jongler – intégrer – maîtriser. Il est des endroits dans la Grande Région où l'on jongle réellement avec les langues, pour des raisons souvent très différentes. Citons la Belgique où les trois langues nationales s'étudient d'après la localisation de la personne dans le pays, assez souvent. Au Luxembourg, le jonglage est professionnel et quotidien, il trouve à s'insérer dans bien des secteurs de l'économie. Dans la Région Grand Est le français et l'allemand semblent jouer à cache-cache tant ils sont considérés selon des critères administratifs différents en fonction de l'ancien ensemble Alsace-Moselle et de l'actuel Grand Est. La Sarre quant à elle tente, à partir de ces deux langues, de bâtir un bilinguisme presque généralisé à bien des points de vue.

Si l'on peut jongler avec les langues, ces dernières servent aussi à intégrer. Soulignons en ce sens le rôle du néerlandais pour les francophones exerçant une profession en Région de Bruxelles-Capitale. Au Luxembourg, la dernière campagne des élections législatives l'a montré : la langue de Michel Rodange est

devenue un élément d'intégration de plus en plus pointu et de mieux en mieux considéré. Et que dire à nouveau de l'allemand aux frontières entre la France, la Suisse et la Bundesrepublik...

Et puis les langues font l'objet de maîtrises. Nous l'avons déjà soulevé plus haut pour l'anglais. Mais les présentations et les discussions ont bien démontré l'utilité qui existe de nos jours non pas à parler les langues à la manière des touristes, mais bien à en assurer la maîtrise comme facteur impératif d'intégration socio-professionnelle.

En troisième lieu, les débats du colloque ont fait apparaître le caractère décalé de l'apprentissage et de l'utilisation des langues, au travers du rôle réservé un peu partout de nos jours aux dialectes. Les parlers wallons dans le sud de la Belgique, le francique en Lorraine sont clairement en déclin. Pire, ils sont parfois punis et réprimés comme lorsque des enseignants surprennent (ou surprenaient) certains enfants à les parler sur les cours de récréation. Il s'agit là d'une évolution dans les faits, mais peut être d'une contre-évolution culturelle. Le rabaissement des dialectes au grade des idiomes mineurs, couplé à l'impérieuse nécessité de la maîtrise de l'anglais, démontre la survenance d'un récent décalage dans l'apprentissage et l'utilisation des langues. Les périodes d'utilisation des langues se succèdent. La période où le français était langue diplomatique à la cour de Saint-Petersbourg a laissé place à l'ère de la surpuissance de l'anglais, balayant au passage les parlers locaux qui ont tellement perdu en intensité que bien des associations prônant leur défense ont à leur tour abandonné le combat. Par rapport à l'anglais, le français et l'allemand font même l'objet d'un véritable mépris.

Quatrièmement, si le colloque a amplement mis en lumière la question de l'apprentissage des langues, il a soulevé aussi cette autre question, délicate, de la formation des formateurs en langues... Un peu partout, surtout en Communauté Wallonie-Bruxelles et en Région Grand Est, il faut déplorer la raréfaction des professeurs de langues. La question de la disponibilité des enseignants pose clairement la question de leur formation, mais encore (et surtout) celle de leur motivation... Cette réflexion met clairement en cause les pouvoirs publics un peu partout dans la Grande Région. Ces autorités n'ont-elles pas en fin de compte, pour des raisons diverses d'un endroit à l'autre, découragé des jeunes d'apprendre des langues dans le but de les enseigner à leur tour aux futures générations ? La surpuissance de la langue de Shakespeare n'a-t-elle pas joué un rôle à ce sujet et ne continue-t-elle d'ailleurs pas à le faire ? L'apprentissage des langues va-t-il prochainement se réduire à l'apprentissage du seul anglais, au mépris d'autres idiomes ? Y a-t-il encore motivation pour apprendre d'autres langues comme l'allemand, langue la plus usitée en nombre d'habitants dans l'Union européenne, ou encore l'espagnol, fer de lance du subcontinent américain ?

La cinquième et dernière considération ressortant du colloque concerne le statut politique des langues. On parle couramment dans un espace comme la Grande Région de « langue du voisin », de langues « nationales », de langues « régionales », outre l'évident concept de langues « officielles ». Ces différents qualificatifs soulignent toute la question de l'intérêt à apprendre une langue. Outre le fait que l'anglais soit jugé indispensable partout de nos jours, n'a-t-on pas tendance à apprendre la langue située chez son voisin direct dans la perspective d'y décrocher un jour un travail ? Le Wallon picard d'Antoing ou de Tournai auquel on explique que dans la Grande Région, la langue de son voisin est le luxembourgeois ou

encore l'allemand, aura plutôt tendance à considérer que la langue de son véritable et surtout de son plus proche voisin est le néerlandais. Ceci démontre aussi que l'apprentissage des langues est tributaire d'une certaine volonté de se montrer mobile dans son cursus professionnel ou bien de vouloir au contraire dans celui-ci rester... immobile.

Construire est une chose, démolir en est une autre. La tour de Babel, ce 21 mars 2019, a finalement, on peut l'affirmer, connu une tentative de reconstruction. Cette dernière apparaît bien comme un défi, non lancé à la divinité comme dans l'Ancien Testament, mais bien à nous-mêmes. Dans un « petit » espace comme l'est la « Grande » Région, construire est œuvre difficile, à bien des points de vue. Construire, ériger, bâtir, non pas une harmonisation linguistique, mais plutôt une juxtaposition diversifiée et harmonieuse de langages n'est pas chose aisée. Chaque entité de la Grande Région édicte ses propres règles en matière d'apprentissage des langues, sans que celles-ci ne soient forcément transposables ou intégrables à d'autres.

Toutefois, nous l'avons bien remarqué, tant les exposés historiques que les débats qui les ont suivis, ont montré que lorsque l'on veut se donner le défi de construire une nouvelle tour de Babel dans la Grande Région on peut toujours trouver, à travers nos différences et nos spécificités, de l'eau, du sable et du ciment pour le faire.

Annexe : « Le multilinguisme, un casse-tête scolaire »

Extrait du Monde diplomatique de janvier 2020

« Montrez-moi les stéréotypes de genre que vous avez trouvés dans ce catalogue de jouets », demande l'enseignante. La parole circule autour des bureaux disposés en U face à elle. A tour de rôle chaque élève choisit un exemple sur sa tablette électronique et le projette sur le grand écran collectif : garçon jouant les médecins ou les mécaniciens, fillette en rose ravie de repasser ou de cuisiner... Nouveauté de cette « section II » de l'« enseignement européen », qui accueille des jeunes âgés de 13 ans d'une dizaine de nationalités, tous les cours (sauf ceux de langues) se déroulent en français. Ouvert à la rentrée 2018, le lycée Edward-Steichen de Clervaux, dans le nord du Luxembourg, dispose de locaux ultramodernes, avec une structure en béton lissé, d'immenses baies vitrées donnant sur la forêt et des salles de classe équipées des dernières technologies. Il fait partie des quatre établissements publics offrant ce nouveau cursus. Proche des systèmes français ou allemand, le bac européen rompt avec l'originalité linguistique de l'enseignement dans le Grand-Duché.

Depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture commence à 6 ans en allemand. Le français arrive progressivement, d'abord à l'oral, puis à l'écrit dès 8 ans. Il s'impose pour toutes les disciplines à partir de l'âge de 15 ans dans le cursus dit « classique » voie royale vers l'université. Dans le cursus dit « général », qui rassemblent les enseignements techniques et professionnels (60% des effectifs du secondaire), l'allemand reste majoritaire, même si le français occupe une place grandissante.

A ce double apprentissage s'ajoutent l'anglais et le luxembourgeois – utilisé quotidiennement dans les activités périscolaires -, ce qui constitue « un grand défi pour les jeunes », explique M. Jean Billa, directeur du lycée de Clervaux. Un euphémisme. Les enquêtes nationales et internationales ont fait apparaître de nombreux décrochages scolaires. Alors qu'ils comptent pour plus de 2/3 des effectifs de l'enseignement fondamental (primaire), les élèves étrangers ou d'origine étrangère réussissent beaucoup moins bien que ceux de langue maternelle allemande ou luxembourgeoise. « Pour les enfants portugais, de l'ex-Yougoslavie ou du Cap-Vert, l'acquisition de l'allemand est presque impossible dans ce contexte, explique le sociolinguiste Christoph Purschke. Même si le pays est très riche et qu'il dispose de beaucoup de moyens pour aider les écoles, c'est compliqué. Les langues constituent un facteur clé dans l'échec scolaire. Le système tend à renforcer la reproduction des élites, qui sortiront trilingues, voire quadrilingues, de ce parcours semé d'embûches. Il décourage aussi une partie des élèves de culture germanique qui vivent difficilement la prédominance du français au bac classique.

Pour agir sur les facteurs linguistiques du décrochage, l'actuel gouvernement a tout d'abord généralisé l'introduction conjointe du français et du luxembourgeois dans les crèches et les petites classes qui précèdent l'alphabétisation – la scolarité étant obligatoire à partir de 4 ans. « Il faut essayer de créer des situations multilingues, pour ouvrir l'esprit, l'oreille et la tête à plusieurs langues dès le plus jeune âge », avance le ministre de l'éducation Claude Meisch. Surtout, l'école publique propose depuis la rentrée 2018

dans quatre lycées, dont celui de Clervaux, ces cursus vers le bac européen et le bac international. Ceux-ci permettent à chaque élève de choisir une seule langue véhiculaire, mais également le niveau des autres langues qu'il souhaite apprendre.

Avec ce programme, le gouvernement cherche aussi à éviter la fuite des jeunes lycéens vers les pays voisins ou le secteur privé. Pour cette même raison, il n'est pas disposé à franchir le pas vers une alphabétisation dans la langue nationale, défendue sur la droite de l'échiquier politique par le parti réformiste démocratique (ADR) et sur l'autre bord par déi Lénk (La gauche). La limitation du luxembourgeois à deux heures d'expression essentiellement orale par semaine pondère bien des discours officiels. « Je ne vois pas de contradiction entre la promotion de la langue luxembourgeoise et une diversification de l'offre scolaire », objecte M. Meisch. Je crois que, pour fonctionner en tant que pays, le multilinguisme est très important. Et, pour se comprendre en tant que pays, avoir une identité comme nation de l'Europe, la langue luxembourgeoise est très importante. Donc, il faut les deux. »

Les effectifs des nouvelles filières publiques progresseront au rythme d'un niveau par an, mais les premières tendances ont surpris. La possibilité d'opter pour une seule langue principale a surtout bénéficié au français, choisi par près de la moitié des élèves des premières sections concernées à la rentrée 2019, largement devant l'anglais, l'allemand puis le portugais.

Fondation Jean-Baptiste Nothomb

pour le plurilinguisme dans la Région des Trois Frontières asbl

FJBN

En partenariat avec



Éditions du Paradis - 6720 Habay-la-Neuve

© 2021 Fondation Jean-Baptiste Nothomb – Tous droits réservés

Prix : 10€